

nées à venir. Déjà, le Ministère reconnaît le domaine culturel comme l'une des grandes filières de carrière de ses agents du service extérieur. Il recrute de plus, par voie de concours ouverts au public, du personnel spécialisé pour doter, à Ottawa et à l'étranger, les postes qui demandent des connaissances spécialisées. Il a enfin entrepris un programme de formation pour répondre à ses besoins futurs.

Compte tenu de l'expérience d'autres pays, les candidats à cette filière seront examinés avec soin sous le rapport de l'expérience, des études et de leur potentiel. Qu'ils soient recrutés au sein du service extérieur ou dans le secteur privé, leur formation sera avant tout pratique. Par des stages au sein d'organisations et d'agences qui oeuvrent déjà dans ce domaine, ils apprendront sur le tas et sous l'égide d'experts reconnus les éléments de l'administration, de l'animation et de la diplomatie culturelle. à cette formation viendront s'ajouter des études intensives dans des domaines comme la publicité et la promotion, la commercialisation, la gestion des arts, la politique culturelle et les relations internationales. Des tournées dans le pays mettront les stagiaires en contact avec la diversité et la vitalité de l'activité culturelle au Canada.

Quant au mécanisme d'ensemble, il faudra bien réfléchir à la structure administrative la plus susceptible de promouvoir les intérêts à long terme du Canada en matière de diplomatie culturelle, et notamment au degré de centralisation qu'elle impliquera. Y aura-t-il lieu de créer une agence ou un organisme nouveau, ou ceux qui existent déjà suffiront-ils à la tâche?

Sur le plan diplomatique, le rôle central incombera toujours au ministère des Affaires extérieures, nonobstant le type de la structure administrative auquel le processus aboutira. Il y aura toujours des arrangements à conclure entre états; des accords culturels à négocier et à mettre en oeuvre; des conférences de haut niveau à mener; des réceptions d'ambassade auxquelles participer et des visiteurs étrangers à recevoir. Il en va de même de maintes autres questions touchant les politiques, la planification, la coordination et la consultation. L'exécution de son mandat exigera toujours du Ministère qu'il formule la politique culturelle étrangère du pays, en étroite collaboration toujours avec les autorités internes; qu'il élabore des plans à long terme conformes à la politique étrangère et les intérêts géographiques du pays; qu'il coordonne avec les autorités appropriées les entretiens bilatéraux et multilatéraux; et qu'il consulte la commu-

nauté culturelle canadienne sur les questions concernant son développement culturel. Il s'agit là de prérogatives normalement dévolues au Ministère tout comme elles le seraient à tout ministère des affaires étrangères, quel que soit le nombre d'agences supplémentaires préposées à l'exécution de fonctions particulières.

La communauté culturelle semble reconnaître les prérogatives du Ministère dans ces secteurs, comme l'a récemment confirmé la Conférence canadienne des arts dans son document intitulé *Une stratégie culturelle* où il est dit notamment:

« De la même façon que le ministère des Communications a un rôle à jouer, sur le plan domestique, à titre de coordonnateur principal des objectifs culturels, le ministère des Affaires extérieures a un rôle semblable à jouer sur le plan international. Le ministère des Affaires extérieures doit, il va de soi, conserver son entière responsabilité quant à la négociation d'échanges culturels avec l'étranger. Il devrait aussi avoir l'autorité nécessaire pour agir comme coordonnateur principal de tous les échanges artistiques et culturels internationaux ».

En fait, c'est au niveau des programmes que les options se présentent. Il serait possible par exemple soit de confier la responsabilité de certains programmes de promotion culturelle du ministère des Affaires extérieures à d'autres ministères et organismes fédéraux qui ont un mandat en ce sens soit de créer un nouvel organisme, peut-être modelé sur le *British Council*, la Fondation japonaise ou l'Institut suédois. Ce nouvel organisme pourrait vraisemblablement réunir sous le même toit la plupart si ce n'est la totalité des programmes internationaux.

Certains préconisent un transfert des programmes du ministère des Affaires extérieures à d'autres ministères et organismes—comme le ministère des Communications, le Conseil des Arts, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et les Musées nationaux du Canada—parce qu'une telle mesure démarquerait davantage les arts et les affaires académiques des questions politiques. Toutefois, cette séparation serait toujours loin d'être totale, puisque le Ministère conserverait la responsabilité de la politique des programmes et demeurerait l'interlocuteur des gouvernements étrangers.

Pareil transfert pourrait également présenter de très sérieux inconvénients. La répartition de la responsabilité entre de nombreux ministères et organismes pourrait facilement mener à des doubles emplois con-